



Projet « Des voix et des voies contre l'homophobie au Cameroun, en Côte d'Ivoire et au Sénégal »

Un projet de l'Institut Panos Afrique de l'Ouest, avec le financement de l'Union Européenne

Discours religieux et perception des personnes LGBTI au Sénégal

Aïcha Awa BA
Mars 2018



SOMMAIRE

ACRONYMES	3
GLOSSAIRE	3
INTRODUCTION	4
Contexte	4
Rationnel de la Recherche.....	5
Méthodologie de l'étude	5
1. Les discours religieux et leurs fondements sur l'homosexualité	6
<i>1.1. Les mentions de l'homosexualité dans le Coran et l'attitude prescrite par l'Islam à l'égard des homosexuels.....</i>	<i>6</i>
<i>1.2. Les mentions de l'homosexualité dans les textes sacrés du christianisme et l'attitude prescrite à l'égard des homosexuels dans les différentes églises.....</i>	<i>9</i>
1.2.1 Dans le catholicisme	9
1.2.2. Perception de l'homosexualité dans l'Église Évangélique.....	10
<i>1.3 Position sur l'homosexualité selon les affiliations religieuses.....</i>	<i>11</i>
2.3.1. Dans la communauté catholique.....	11
2.3.2. Dans la communauté musulmane	13
2. Analyse de l'interprétation des textes sacrés dans les discours religieux sur la perception de l'homosexualité au Sénégal	15
<i>2.1. Sur le rôle intermédiaire des guides religieux dans la transmission de la perception de l'homosexualité au Sénégal.....</i>	<i>15</i>
<i>2.2. Sur l'interprétation abusive des textes par certains guides religieux.....</i>	<i>16</i>
<i>2.3. L'épicentre du problème : l'institutionnalisation de l'homosexualité.....</i>	<i>17</i>
3. Sur l'impact des discours homophobes provenant des communautés religieuses pour légitimer la violence à l'égard des homosexuels	18
<i>3.1 L'impact des discours religieux homophobes sur la sphère politique.....</i>	<i>18</i>
<i>3.2. Les constructions sociales autour de l'homosexualité comme instrument de désocialisation.....</i>	<i>20</i>
<i>3.3. Homosexualité et patriarcat au Sénégal.....</i>	<i>21</i>
4. Expérience de vie d'une homosexuelle à Dakar	23
5. Étude de cas : le collectif « Non à la Franc-Maçonnerie, Non à l'Homosexualité »	24
CONCLUSION.....	26
RECOMMANDATIONS.....	27
BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE.....	28
Ouvrages	28
Ressources internet.....	29

ACRONYMES

AER: Conseil de l'Alliance Evangélique Romande

CEC : Catéchisme de l'Église Catholique

CIRCOFS : Comité Islamique pour la Réforme du Code de la Famille au Sénégal

FGD : Focus Groupe Discussion

LGBTI : Lesbiennes, Gays, Bisexuels, Transgenres et Intersexes

OCI : Organisation de la Conférence Islamique

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PDS : Parti Démocratique Sénégalais

PME : Partenariat Mondial pour l'Éducation

VIH : Virus de l'Immunodéficience Humaine

UCAD : Université Cheikh Anta Diop – Université de Dakar

GLOSSAIRE

Goorjigeen : terme discriminatoire pour désigner un homosexuel, selon la traduction littérale « homme-femme ».

Hafiz : Personne ayant une connaissance parfaite du Coran et capable de le réciter par cœur

Serigne : Dignitaire d'une confrérie religieuse

SerigneDaara : maître coranique

Shari'a : Loi Islamique

Talibé : Disciple d'un Serigne

Tafasir : Exégèse du Coran

INTRODUCTION

Contexte

Cette étude s'inscrit dans le cadre de l'initiative de l'Institut Panos Afrique de l'Ouest qui vise à améliorer la compréhension de l'environnement socio-culturel et religieux qui influence la perception et les comportements à l'égard des personnes membres de la communauté LGBTI au Sénégal. Plus précisément, cette étude fait partie du projet intitulé « *des voix et des voies contre l'homophobie au Cameroun, en Côte d'Ivoire et au Sénégal* » financé par l'Union Européenne depuis 2015. Ce projet a pour objectif d' « *accroître la pertinence, l'efficacité et l'influence de l'information et de la communication des défenseurs des droits des homosexuels dans la promotion de ces droits et dans le recul des préjugés à leur rencontre* ». La controverse autour de l'homosexualité, et les débats autour de la sexualité en général, occupent de plus en plus l'espace public. Cependant, l'argumentaire religieux a acquis une telle emprise sur la question qu'elle laisse peu de place à la perspective des droits humains par exemple.

S'il est vrai que le Sénégal fut un temps considéré comme l'un des pays « *les plus progressistes d'Afrique sur la question de l'homosexualité* » (Servant 2009, cité par La France, 2016), l'état des lieux incite plutôt aujourd'hui au pessimisme. Le débat acharné sur l'homosexualité met en évidence la nouveauté de la problématique dans "l'espace public au Sénégal" (Gning, 2013), ainsi que le développement d'une polémique plus vive encore entre les pourfendeurs et les défenseurs des droits des homosexuels. Bien que l'on constate une plus grande reconnaissance des droits des minorités sexuelles en Afrique, on observe également une recrudescence des attaques rhétoriques et physiques à l'égard de ces mêmes minorités ainsi que la réduction d'un cadre légal garantissant la liberté des homosexuels. Au Sénégal, la représentation des homosexuels dans le discours homophobe vise aussi à maintenir le statu quo de l'hétéronormativité. En vue de déconstruire les préjugés homophobes, il faut comprendre ce qui les motive.

On parle « *d'exceptionnalisme sénégalais* » pour caractériser ce pays Africain enserré entre l'Islam et l'Occident (Diouf, 2013:6). Cheikh Anta Diop (1987) démontre que la propagation pacifique de l'Islam au 11^{ème} siècle est à l'origine de l'enracinement profond de la religion au Sénégal. Comme Diop (1987) l'explique, ce succès marqua le début du mouvement maraboutique en Afrique de l'Ouest. Historiquement parlant, la résistance à l'esclavage et au colonialisme de la part des marabouts a fortement contribué à développer une identité nationale singulière. Le pouvoir fédérateur des confréries est une caractéristique propre au Sénégal. Sur les 94% de Musulmans vivant au Sénégal, 90% appartiennent à l'une des quatre confréries principales d'obédience Sufi¹. Les confréries sont définies comme des branches mystiques de l'Islam se caractérisant par l'intensité de la relation entre maître et disciple (André, Demonsant, 2009: 2). Le Sénégal a été régi pendant deux siècles par ce que l'on appelle le contrat social sénégalais. Ce contrat social lie étroitement les institutions politiques sénégalaises et les confréries religieuses et cette convention se caractérise par une forte allégeance entre les deux parties (O'Brien, 1992). Diouf (1992) explique que, historiquement, le marabout dans la société sénégalaise a le rôle symbolique d'allié du paysan et de protecteur de la population face à l'Etat et aux forces coloniales. Diouf (1992) observe la tendance qu'a le gouvernement sénégalais à

¹ La Qadiriyya; la Tijâniyyah ; le Mouridisme et la confrérie des Layènes sont les quatre principales confréries Soufies du Sénégal.

déléguer la responsabilité de la jeunesse aux confréries religieuses, autrement dit l'incapacité de l'Etat à gérer la détresse de sa société (Ba, 2017).

Diop (1987) argumente que la relation entre les disciples, autrement dit les *talibés* et leur *Serigne* (dans les contextes des confréries religieuses uniquement) est telle qu'il est impossible de concevoir une forme de rébellion sociale à l'encontre des guides religieux. Ce n'est pas vraiment une relation de dominance mais bien de révérence extrême du *talibé* envers son *Serigne*. En ce sens, les guides religieux détiennent une influence remarquable en termes de communication sociale sur toutes les problématiques touchant de près ou de loin à la religion (Ba, 2017). Le contrat social sénégalais a donné une légitimité totale aux confréries religieuses, leur permettant d'intervenir dans des problématiques plus politiques ou sociétales. Ainsi, on comprend que la position des communautés religieuses sur l'homosexualité ait une si forte influence dans le façonnement des opinions dans la société sénégalaise.

Rationnel de la Recherche

L'objectif de cette étude est de mettre en lumière les fondements religieux de la conception de l'homosexualité qui a alimenté les discours dans les différentes obédiences confessionnelles présentes au Sénégal ; et éventuellement d'évaluer l'impact des différents discours religieux sur la perception des communautés LGBTI au Sénégal,

Méthodologie de l'étude

Cette étude, commanditée par l'Institut Panos Afrique de l'Ouest, s'appuie principalement sur une enquête menée à Dakar entre le 19 février 2018 et le Mercredi 28 février 2018 ainsi que sur une revue documentaire abordant la problématique de l'impact du discours religieux sur les rapports LGBTI au Sénégal. L'enquête inclut des entretiens d'une durée variant entre 20 et 45 minutes avec des membres des communautés religieuses, deux sociologues, le coordonnateur du collectif « Non à la Franc-Maçonnerie, Non à l'Homosexualité », un focus groupe avec des citoyens musulmans et un focus groupe avec des citoyens chrétiens. Tous les intervenants ont signé un formulaire de consentement figurant en annexe. La majorité des intervenants a choisi de s'exprimer de manière anonyme.

Les enquêtes se sont tenues sous forme d'entrevues semi-structurées : des questions prédéterminées, ainsi que d'autres, plus subsidiaires ont été adressées aux intervenants. Il s'agissait en particulier d'analyser les données collectées dans l'objectif de comprendre l'influence des discours religieux et moraux sur les comportements et l'attitude de la société sénégalaise à l'égard de l'homosexualité. Pour ce faire, la consultante a procédé à une analyse approfondie des données recueillies. L'approche adoptée pour traiter et analyser les informations collectées était d'ordre ethnographique et a emprunté en particulier la théorie du constructionnisme social, envisageant que les positions défendues par les intervenants sur l'homosexualité ne résultent pas uniquement de convictions religieuses mais étaient aussi incorporées dans des contextes sociaux bien définis. La consultante a également eu recours à une analyse discursive critique en prêtant une attention particulière aux modes d'argumentation, de légitimation et de dissémination des intervenants tout en établissant une corrélation avec les résultats de la méthode d'analyse textuelle approfondie des textes sacrés. Un intérêt particulier pour l'ancrage de ces discours dans des contextes et historiques donnés a motivé l'analyse.

1. Les discours religieux et leurs fondements sur l'homosexualité

Le rôle des religions est bien plus complexe, ambigu et multidimensionnel qu'il est suggéré dans la littérature traitant de l'homosexualité en Afrique. Nombre de membres de la communauté académique invitent à avoir une analyse plus nuancée des mouvements anti-homosexualité ou homophobes. En effet, le rôle de la religion dans ce cas de figure est généralement appréhendé de manière assez sommaire et partielle. Des termes tels que le "fondamentalisme religieux" sont rarement définis mais sont pourtant utilisés régulièrement pour caractériser les communautés religieuses impliquées dans le discours homophobe, et ce, de manière assez monolithique (Van Klinken, 2016). L'exemple du christianisme en Afrique est retentissant : la très grande variété de mouvements chrétiens, par exemple, présente une perspective assez diverse en termes de perception et d'approche de l'homosexualité.

Les discours religieux dans leur essence, à la différence des dogmes, mettent l'accent sur la Miséricorde de Dieu et l'harmonie tout en rejetant les tensions sociales et interpersonnelles (Niang, 2010).

Dans l'islam comme dans le christianisme, les perceptions et positions sur l'homosexualité tirent essentiellement leur fondement de l'histoire du Prophète Lot et de son peuple. Dans les textes sacrés de l'islam et du christianisme, les mentions explicites à l'homosexualité telle qu'elle est perçue aujourd'hui n'existent pas. Tomer et Bonjour (2007 :9) parlent d'anachronisme dans la mesure où le terme *homosexualité* n'existait pas à « l'époque des auteurs bibliques ». Le terme moderne homosexualité a été inventé en 1869 par un médecin autrichien. Effectivement, si l'on considère l'homosexualité comme étant une pratique sexuelle relevant du domaine privé dans le cadre moderne, il était inconcevable à l'époque de dissocier la sexualité des autres rôles sociaux de l'individu. Toutefois, les textes sacrés dans les deux religions sont sans équivoque par rapport à la condamnation de l'acte homosexuel (dans le contexte biblique ou coranique : acte sexuel entre individus de même sexe), de la même manière que la position sur la fornication y est très clairement indiquée.

1.1. Les mentions de l'homosexualité dans le Coran et l'attitude prescrite par l'Islam à l'égard des homosexuels

Les querelles théologiques au sujet de l'homosexualité ont donné lieu à des débats opposant les partisans d'une lecture littérale du Coran, qui estiment que les textes sacrés sont une retranscription exacte de la parole de Dieu, et les partisans d'une lecture contextuelle et sémantique du Coran. Il n'est donc pas possible de trouver une réponse religieuse uniforme ou universelle sur la position et l'attitude prescrite à l'égard de l'homosexualité. Bien qu'il soit communément admis que l'islam et le christianisme rejettent l'acte homosexuel, on constate qu'au sein des différents courants de pensées religieuses, et selon les individus, les positions et attitudes varient à l'égard de l'homosexualité vue d'une perspective religieuse.

Cela dit, les textes sacrés de l'islam et du christianisme prêtent à des interprétations diverses lorsqu'il s'agit de l'attitude prescrite à l'égard des tendances et pensées homosexuelles. Il serait tout d'abord pertinent de s'intéresser aux versets de l'islam mentionnant les actes sexuels entre des individus de même sexe. Les versets évoquant les rapports sexuels entre individus de même sexe peuvent être trouvés dans à peu près une dizaine de sourates du Coran.

Dans le verset 81 de la sourate Al A'raaf, la réprobation des rapports sexuels entre personnes de même sexe est clairement exprimée : « Certes, vous assouvissez vos désirs charnels avec les hommes au lieu des femmes ! Vous êtes bien un peuple outrancier » (Coran 7:81).

Dans les versets 165 et 166 de la Sourate Ash-Shu'araa, le même rejet de l'homosexualité est exprimé : « Accomplissez-vous l'acte charnel avec les mâles de ce monde ? Et délaissez-vous les épouses que votre Seigneur a créées pour vous. Mais vous n'êtes que des gens transgresseurs » (Coran 26 :165-166).

Par l'intermédiaire du Prophète Lot s'adressant à son peuple, une condamnation similaire figure dans le verset 29 du Chapitre 29 Al-Ankaboot : « Aurez-vous commerce charnel avec des mâles ? Pratiquerez-vous le brigandage ? Commettrez-vous le blâmable dans votre assemblée ? » Mais son peuple ne fit d'autre réponse que « Fais que le châtiment d'Allah nous vienne, si tu es du nombre des véridiques ». (Coran, 29:29)

Ces versets évoquent certes une condamnation générale des actes d'insoumission à Dieu, y compris des actes homosexuels, mais n'instituent pas de peine précise pour les personnes dites insoumises. Comme l'affirme Mezziane (2008:283) « cette imprécision (dans les versets coraniques) posera d'autant plus de problèmes au législateur que le Prophète ne laisse ni jurisprudence ayant pour objet les actes de sodomie, ni exégèse sur les pratiques sexuelles évoquées dans ces versets ». La croyance selon laquelle le Coran dicte explicitement une conduite légale pour condamner l'homosexualité subsiste toujours, alors qu'en réalité, seuls des hadiths non authentifiés ont été identifiés pour justifier le meurtre des homosexuels. Les hadiths non authentifiés fréquemment utilisés pour justifier la peine de mort pour les homosexuels sont les suivants :

D'après Ibn Abbas (qu'Allah l'agrée), le Prophète (PSL) a dit : « Celui que vous trouvez qui pratique l'acte du peuple de Lot, tuez celui qui pratique l'acte et celui sur qui il est pratiqué ». (Rapporté par Abou Daoud dans ses Sounan n°4462 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Abi Daoud).

Mahomet aurait dit : « Tuez ceux qui s'adonnent à l'acte du peuple de Loth ». (Sentence prophétique rapportée par Abou Daoud, Tirmidhi et Ibn Maja).

Le recours aux hadiths cités précédemment a longtemps été une chose courante, notamment depuis l'époque du juriste musulman Malick B. Anas à l'époque médiévale. Le hadith invitant au meurtre des personnes pratiquant les actes homosexuels était déjà controversé à cette époque, mais en vue de légitimer l'usage du hadith non authentifié, Malick B. Anas justifia que la peine de mort pouvait être exécutée dans le cadre de la législation s'appliquant à l'adultère et de manière générale, des rapports sexuels en dehors du cadre du mariage. L'Islam prévoit effectivement une punition pour sanctionner l'adultère. Néanmoins, cette sanction ne peut être exécutée que dans un cadre légal si restreint, qu'il est très rare qu'elle arrive à terme. D'autre part, comme argumente Abu Hanifa, juriste du temps de Malick B. Anas « si Dieu avait eu la volonté de punir cette pratique sexuelle par des peines fixes, Il l'aurait énoncée comme Il l'a fait pour la consommation de l'alcool, le vol, les relations hétérosexuelles illicites » (Mezziane, 2008:283). Les mesures légales pour condamner l'homosexualité demeurent à ce jour encore

matière à controverse. Afin de parachever son argumentaire, Abu Hanifa insista sur la nécessité de se référer au texte coranique avant de vouloir imposer une quelconque peine à l'encontre des homosexuels. En effet, comme l'affirment Römer et Bonjour (2007) « *aucun texte univoque, authentique, ne fait mention d'une quelconque sanction [positive] contre les homosexuels. Ethiquement parlant, le Coran n'admet pas l'homosexualité. Mais le passage de cette condamnation morale à une condamnation juridique n'existe pas* ».

Cette perspective sur la condamnation de l'homosexualité fut confirmée à de multiples reprises par les participants à l'enquête. Comme affirmé par le Hafiz ayant participé à l'enquête : « *Nul ne peut sanctionner sans se baser sur le texte.* » De la même manière, le maître coranique mouride participant à l'enquête argumente que l'incitation à la violence ou au meurtre des homosexuels « *provient de la tradition prophétique et demande à ce que les textes soient réétudiés. La tradition prophétique est transcrite dans son esprit et non pas dans la lettre : ce n'était pas un rapport exact de ce que disait le Prophète mais c'était un esprit, un comportement qu'on a transcrit. La législation musulmane pour prouver l'adultère est extrêmement précise : le recours à 3 témoins oculaires, sans connivence, est obligatoire. Il est pratiquement impossible que la peine de mort soit exécutée en respectant la loi* ». Effectivement, la position de la tradition prophétique sur l'homosexualité prête à diverses interprétations. Pour notre interlocuteur Hafiz, le comportement recommandé à l'égard des homosexuels n'est pas celui de la violence mais l'éducation. L'Imam Habib Ly, prêchant à Liberté 6 et à l'occasion d'émissions de télévisions sur une chaîne nationale, partage cet avis en estimant que « *L'homosexualité est un péché comme tous les autres péchés. La violence, sous n'importe quelle forme ne règle rien. Le Sénégal est un état laïc, sanctionner l'homosexualité ne peut pas être fait au nom de la loi islamique* ».

Sans réellement s'attaquer de manière directe à la question de l'homosexualité, les prédicateurs musulmans bien connus avancent traditionnellement l'argument que l'ordre naturel prescrit par Dieu est celui qui unit l'homme et la femme par les liens sacrés du mariage, en se basant sur le verset suivant extrait de la sourate Ar-Room (Chapitre 30, Verset 21) : « *Et parmi Ses signes, Il a créé de vous, pour vous, des épouses pour que vous viviez en tranquillité avec elles et Il a mis entre vous de l'affection et de la bonté. Il y a en cela, des preuves pour des gens qui réfléchissent* » (Coran 30:21).

Pour appuyer cet argument, un imam réformiste a avancé pendant l'enquête que : « *Notre existence sur terre n'est possible que par l'union d'un homme et d'une femme. Pourquoi vouloir bouleverser cet ordre naturel ? Cet homme à qui on a confié ce rôle de procréation pourrait disparaître à cause de l'homosexualité* ». Dans la même logique, il y a également une forte insistance sur l'interdiction des rapports extra-conjugaux car le désir sexuel est considéré comme inné et légitime dans les limites strictes du mariage. Le fait de trouver du plaisir sexuel auprès d'un individu du même sexe est considéré comme un acte contre nature.

Les discours religieux prônant un sentiment anti-homosexualité est intrinsèquement lié à la conceptualisation de la sexualité dans la religion. Bien qu'il y ait de la part des communautés religieuses une critique acerbe de la dite déviance sexuelle en général, l'emphase est bel et bien portée sur l'homosexualité. Au Sénégal, les religieux se sont arrogé un certain monopole de la

problématique de l'homosexualité pour la réduire à un problème religieux et moral. Cette rhétorique concernant la sexualité fait un plaidoyer en faveur d'une sexualité réduite à la fonction reproductive. Et la mission d'agrandir les communautés de croyants dans les deux religions est l'un des arguments centraux qui justifie que l'homosexualité est un péché. Au Sénégal, ceci s'est traduit à multiples reprises par l'implication de la communauté religieuse dans des affaires à caractère politique. On observe par exemple une forme de pression de la communauté religieuse sur la sphère politique pour poser un débat en faveur d'une réforme du Code de la famille comme en témoigne l'initiative du CIRCOFS (Comité Islamique pour la Réforme du Code de la Famille au Sénégal) qui, en s'appuyant sur une interprétation littérale de la Shari'a (comme la lapidation des femmes adultères) (Bop, 2008) veut justifier la répression des homosexuels.

Historiquement parlant, l'Islam progressiste semble avoir développé une tolérance relative vis-à-vis des individus considérés comme des « *goorjigeen* », comme en témoignent les travaux ethnographiques de Crowder (1959). En effet, ces travaux attestent que les « *goorjigeen* » étaient considérés comme ayant un rôle social similaire aux griots dans les sociétés wolofs. Les « *goorjigeen* » bénéficiaient jusque dans les années 1980, de la protection des riches et influentes femmes d'affaires de la société mondaine sénégalaise et remplissaient en contrepartie le rôle de maîtres de cérémonie et de conseillers. En dépit de l'enracinement profond de l'islam dans le pays, la présence de « *goorjigeen* » était tolérée dans la mesure où les « *goorjigeen* » ne souffraient pas d'oppression sociale, si ce n'était qu'on leur refusait une sépulture religieuse. L'intolérance à l'égard des homosexuels a été, selon Broca (2012), déclenchée par un changement de statut du « *goorjigeen* » dans la société sénégalaise. Si autrefois la sexualité des « *goorjigeen* » était passée sous silence et ces derniers étaient considérés en fonction d'un genre plutôt que d'une orientation sexuelle à proprement parler, la visibilité croissante des « *goorjigeen* » comme des individus ayant des rapports sexuels avec des personnes du même sexe fut considérée comme intolérable. Les données collectées pendant les enquêtes auprès des membres de la communauté religieuse attestent que la perception des homosexuels dans ce cadre social précis semble plus acceptée. Un interlocuteur mouride a affirmé pendant l'enquête que : « C'est un phénomène (les « *goorjigeen* ») qui existe dans beaucoup de milieux au Sénégal. (...) L'homosexualité, en tant qu'attitude individuelle, n'est pas un problème. On a toujours connu l'homosexualité. Autrefois, les homosexuels étaient identifiés comme tels et avait un certain rôle social et surtout c'était dans des proportions marginales ».

1.2. Les mentions de l'homosexualité dans les textes sacrés du christianisme et l'attitude prescrite à l'égard des homosexuels dans les différentes églises

1.2.1 Dans le catholicisme

L'ouvrage le Catéchisme de l'Église Catholique (1992) dans lequel figure l'enseignement moral prescrit par l'Église Catholique, indique que « *l'homosexualité désigne les relations entre des hommes ou des femmes qui éprouvent une attirance sexuelle, exclusive ou prédominante, envers des personnes du même sexe* ». Dans ce même ouvrage, il est affirmé que les actes homosexuels « *sont contraires à la loi naturelle* » et « *ne sauraient recevoir*

d'approbation en aucun cas »². L'Abbé Georges Ndiaye de l'Église Catholique Malenfant à Dakar explique que « *Les opinions et visions sur l'homosexualité sont très différentes entre l'Église Catholique Romaine et les Églises sœurs Protestantes. Il n'y a pas vraiment d'uniformité. (...) On ne parle pas beaucoup d'homosexualité dans la Bible (composé de 46 livres et le Nouveau Testament composé de 27 livres). Il n'y a que L'Apôtre Paul qui en parle un peu dans ses écrits, soulignant que chaque homme devrait être marié à une seule femme. Il dit qu'il ne sied pas qu'il y ait des actes contre-nature. Cependant, Paul a été un Pharisien pur et dur. C'est un esprit assez puritain et janséniste* ». En effet, les actes sexuels entre individus de même sexe ne sont mentionnées qu'à trois reprises dans le Nouveau Testament et particulièrement dans les écrits de l'Apôtre Paul (**1 Co 6.9-10 ; 1 Tm 1.9-11 et Rm 1.26-28**)

« C'est pour cela que Dieu les a livrés à des passions déshonorantes. Ainsi, en effet, leurs femmes ont changé les relations naturelles pour des actes contre nature ; de même les hommes, abandonnant les relations naturelles avec la femme, se sont enflammés dans leur appétit les uns pour les autres ; ils se livrent, entre hommes, à des actes honteux et reçoivent en eux-mêmes le salaire que mérite leur égarement ». (1 Corinthiens 6.9-10)

« Nous savons bien que la loi est bonne, pourvu qu'on en fasse un usage légitime ; sachant que la loi n'est pas faite pour le juste, mais pour les « sans-loi » et les insoumis, les impies et les pécheurs, les sacrilèges et les profanateurs, les parricides et les matricides, les meurtriers, les gens qui se livrent à l'inconduite sexuelle, les hommes qui couchent avec des hommes, les trafiquants d'esclaves, les menteurs, les parjures, et tout ce qui peut encore s'opposer à l'enseignement sain, d'après la bonne nouvelle de la gloire du Dieu bienheureux, bonne nouvelle qui m'a été confiée ». 1 Tm 1.9-11

« C'est pour cela que Dieu les a livrés à des passions déshonorantes. Ainsi, en effet, leurs femmes ont changé les relations naturelles pour des actes contre nature ; de même les hommes, abandonnant les relations naturelles avec la femme, se sont enflammés dans leur appétit les uns pour les autres ; ils se livrent, entre hommes, à des actes honteux et reçoivent en eux-mêmes le salaire que mérite leur égarement ». (Romain, 1.26-28)

1.2.2. Perception de l'homosexualité dans l'Église Évangélique

La perception de l'homosexualité dans la communauté évangélique s'articule autour de trois principaux textes saints. Selon Tömer et Bonjour (2007), l'Église Évangélique a une lecture plutôt littérale de l'épisode de Sodome et Gomorrhe (Genèse 19. 1-29), des écrits de l'Apôtre Paul cités plus haut et du Lévitique 18.22 : « *Tu ne coucheras point avec un homme comme on couche avec une femme. C'est une abomination* ».

À ces références généralement connues par la communauté Évangélique, notre interlocuteur a ajouté le cite l'épître de Saint Paul aux Romains (Rm 20, 26-27): « **26** *C'est pourquoi Dieu les a livrés à des passions infâmes : car leurs femmes ont changé l'usage naturel en celui qui est contre nature ;* **27** *et de même les hommes, abandonnant l'usage naturel de la femme, se sont*

² http://www.vatican.va/archive/FRA0013/_P80.HTM

enflammés dans leurs désirs les uns pour les autres, commettant homme avec homme des choses infâmes, et recevant en eux-mêmes le salaire que méritait leur égarement ».

Le recours à ces textes sacrés pour justifier la condamnation de l'homosexualité par la Bible a aussi pour objectif de démontrer que si les actes sexuels entre individus du même sexe étaient condamnés à l'époque des auteurs bibliques, cette condamnation a exactement la même valeur aujourd'hui. Notre interlocuteur, membre de la communauté Évangélique déclare : *« il y a beaucoup de points divergents au sein même de la communauté Évangélique. Selon moi, les prises de positions ne comptent pas, donc je préfère me fier aux textes. Le contexte social influence aussi l'Église : est-ce qu'il faut se laisser influencer par la société ou par la parole de Dieu ? L'Église Protestante de Suède a par exemple décidé de voir l'homosexualité différemment : cette prise de position n'est pas forcément partagée en Afrique ».*

Le Conseil de l'Alliance Évangélique Romande (AER) atteste que *« les chrétiens doivent souligner que leur refus de la pratique de l'homosexualité ne repose pas sur les préjugés du monde environnant, mais s'inspire des commandements et de l'amour de Dieu »*³. On pourrait mieux comprendre pourquoi la communauté Évangélique du Sénégal a une position assez inflexible sur la perception de l'homosexualité, bien qu'elle prône à l'image de l'Église Catholique, un « accueil » des personnes homosexuelles. Ainsi, *« S'il faut définir l'homophobie, comme étant de l'hostilité à toute forme d'homosexualité, Dieu est le premier homophobe »*, déclare un chrétien de la communauté Évangélique du Sénégal.

1.3 Position sur l'homosexualité selon les affiliations religieuses

Comme mentionné précédemment, les organisations occidentales ont tendance à assimiler au discours religieux exprimant un sentiment anti-homosexuel assez prononcé, une certaine forme de fondamentalisme. Si le concept de *fondamentalisme* a été réfuté par la majorité des personnes enquêtées appartenant à la communauté religieuse, un membre de la communauté Tidjane a tenté de justifier cette tendance. Pour lui, *« l'extrémisme est une forme de réaction : les sociétés ont été tellement provoquées, tellement ignorées qu'on ressent le besoin de se réformer »*. Très souvent, pour qualifier la position de la communauté religieuse sur l'homosexualité, certains participants ont évoqué une attitude réactionnaire, dans la mesure où il y a une forme d'opposition au changement des normes sociales.

Dans la communauté musulmane, les confréries ont par exemple revendiqué un retour aux règles établies, prêchant que les homosexuels devraient changer de mode de vie, se repentir et rejoindre leur religion d'origine, autrement dit, que leur expérience homosexuelle ne soit qu'une étape révolue de leur vie (Niang, 2013).

2.3.1. Dans la communauté catholique

Au sein de la communauté chrétienne catholique, on constate un certain nombre de divergences sur la perception religieuse de l'homosexualité selon les dogmes. On constate que l'Église Catholique prône « l'accueil » des personnes homosexuelles. L'Abbé Georges Ndiaye à cet effet que *« Ce serait abominable d'être catholique et homosexuel, et ne pas pouvoir aller à l'Église. Cette personne-là [a] sa place dans l'Église et la société, dans la prière et le cœur du*

³<http://www.evangelique.ch/node/132>

prêtre. Ma position peut-être singulière, mais je ne suis pas devenu prêtre pour condamner mais pour sauver». Toutefois, on constate également que « l'accueil » de l'Église Catholique est aussi conditionné par la perception de l'homosexualité dans le catholicisme. Ains, la perception de l'homosexualité comme une « maladie, un péché ou un égarement du dessein du Dieu créateur » (Römer, Bonjour, 2007 :8) laisse à penser que les homosexuels demeurent marginalisés par l'Église. L'argument selon lequel les personnes homosexuelles souffriraient d'une maladie a été fréquemment avancé par les interlocuteurs catholiques ayant participé à l'enquête. Cette perception s'est paradoxalement manifestée dans les déclarations de l'Abbé Georges Ndiaye : « *On peut très bien être, je n'aime pas ce mot là, mais mal taillé, déviant, et ne pas commettre cet acte là (acte homosexuel)* ».

L'Abbé Georges Ndiaye tient cependant à faire la part des choses et sait que sa position peut être singulière dans la communauté Catholique. Selon lui, « *L'éducation reçue et l'environnement déteignent sur la manière de vivre sa foi. Plus vous avez été éduqué en toute liberté, plus vous vivez votre foi en toute liberté. (...) Le prêtre de Dakar ne peut pas avoir la même parole, la même délicatesse, la même compréhension que le prêtre qui est dans le Sine en pays Sérère, chez qui l'homosexualité est culturellement bannie. Les Sérères sont particulièrement rigoristes quant à la question de l'homosexualité. (...) J'ai parlé de cette problématique avec d'autres confrères prêtres, qui n'ont pas forcément la même position que moi, il y en a toujours qui sont plus papistes que le Pape* ».

L'Abbé Ndiaye partage avec nous une expérience : « *Il y a 2 ans, j'ai eu à prêcher dans une paroisse au Sénégal. J'ai eu à prendre parti et à redire ce que je disais : l'Église ne condamne pas les personnes mais les actes homosexuels. Deux ou trois personnes sont venues me voir après la Messe pour me dire qu'il ne fallait pas le dire comme ça. C'est la démocratie Chrétienne. J'ai accepté et pour dire vrai, je comprends un peu ces personnes, puisque dans ces familles-là, il y a deux ou trois enfants qui sont dans cette situation-là (homosexuels). C'est un peu gênant et c'est un sujet délicat. Il faut être courageux pour l'aborder* ».

De la même manière, tous les membres du focus groupe chrétien, à une exception près, ont préféré véhiculer un message de compassion. Bien que la majorité dise ne pas être dérangée par l'homosexualité, comme argumenté précédemment, la perception de l'homosexualité comme une pathologie ou la conséquence d'abus par les catholiques a été confirmée par l'intervention de 3 des participantes du FGD.

Seul un des participants, Participant A, père de famille de 40 ans et technicien, a affirmé son opposition radicale à l'homosexualité. Il déclare que : « *L'homosexualité est bannie par toutes nos religions. Je ne l'accepte pas comme bon nombre de Sénégalais. Puis, je pense qu'ils ne sont pas si concernés que ça par les violences au Sénégal, ils sont même plutôt libres de vivre leur homosexualité* ». Pourtant, Participant A a aussi affirmé que le message le plus important de sa religion est celui de l'acceptation : « *il n'y a pas de discrimination dans le catholicisme* ».

Participant B, une autre mère de famille, agente de recouvrement et titulaire d'une licence en droit a immédiatement rétorqué à Participant A qu'il fallait faire preuve de pitié à l'égard des homosexuels, en affirmant que : « *Les homosexuels sont souvent victimes d'attouchements sexuels dès le bas âge. Ce sont ces expériences qui les font dérouter. Il faut simplement les aider à revenir à la raison* ».

Participant *D*, une mère de famille, restauratrice et ayant un niveau d'éducation de 5^{ème}, soutient que : « *Souvent, ils sont victimes de la violence dès le bas âge, il faut les comprendre* ».

Participant *E*, une femme célibataire de 47 ans, professeur de catéchèse et ayant un niveau d'éducation de 1^{ère} a déjà eu à échanger avec des homosexuels lorsqu'elle travaillait pour une ONG qui faisait de la sensibilisation contre le VIH. Elle déclare que : « *L'homosexualité est à relativiser parce que certains naissent avec. Lorsqu'on discute avec les homosexuels, on se rend compte qu'ils ont de l'attirance pour le même sexe dès la naissance. D'autres le sont devenus à la suite d'abus sexuels* ». Participant *C* quant à lui est un homme au chômage et père de famille de 41 ans, qui pose un regard critique sur la perception de l'homosexualité dans la société. Il a déclaré : « *L'homosexualité a toujours existé et ce dans toutes les couches de la société. Avec les nouvelles formes de communication, on a fait aujourd'hui de l'homosexualité un débat qui n'a pas lieu d'être* ».

L'objectif de ce FGD a été d'identifier si au sein d'un même groupe de citoyens sénégalais catholiques les perceptions et les comportements vis-à-vis de l'homosexualité convergeaient ou divergeaient. Le FGD visait aussi à déterminer si oui ou non ces perspectives se basaient sur les enseignements issus de la Bible ou d'autres facteurs. La perception de l'homosexualité comme une pathologie, tel que cela a été expliqué dans le CEC, est tout à fait perceptible dans les interventions du FGD. Ce facteur ainsi que la primauté du message d'amour dans le catholicisme semble jouer un rôle important dans l'attitude compatissante des interlocuteurs chrétiens.

2.3.2. Dans la communauté musulmane

Selon notre interlocuteur Tidjane « *Il y a certes beaucoup d'éléments qui opposent les confréries. En revanche, certains faits sociaux comme l'homosexualité ou la franc-maçonnerie rassemblent les confréries et même les gens qui n'en font pas partie. A la base, le Front islamique a été fondé par des salafistes et des wahabites. Les confréries ont rejoint le Front car elles estimaient que le combat contre l'homosexualité faisait l'unanimité parmi les différents groupes affiliés à l'Islam au Sénégal* ».

Le FGD réunissaient deux participantes Tidjane et deux participants mourides. Les données issues du focus groupe avec la communauté chrétienne contrastent avec celles issues de focus groupes réunissant des participants de la communauté musulmane ayant des affiliations confrériques variées. L'unique participante (*A*) ayant fait preuve d'un minimum d'objectivité est une jeune femme de 25 ans, ayant un niveau d'éducation coranique moyen, de confrérie Tidjane et suivant un Master 2 en Banque Assurance et Finance. Elle déclare que : « *L'homosexualité est avant tout un désir sexuel et des sentiments personnels. Parfois, c'est la socialisation qui aboutit à l'homosexualité. Certes, l'homosexualité est interdite dans la religion. Cependant, je suis contre la violence envers les homosexuels. Certains ont juste subi des violences* ». Toutefois, cette vision sur l'homosexualité se heurte à la perception de l'autre participante Tidjane (*B*) âgée de 30 ans, au chômage qui estime que « *Étant donné que les homosexuels font partie de la communauté du Prophète de Lot, il faut les bannir. En plus c'est culturellement banni au Sénégal, on ne peut pas tolérer ça ici* ».

Trois interventions d'interlocuteurs mourides permettent d'observer qu'il n'y pas réellement une perception de l'homosexualité selon l'affiliation, mais plutôt des attitudes à l'égard des homosexuels variant selon les individus. Respectivement âgés de 30 et 27 ans, deux participants mourides du FGD affirment que *“L'homosexualité est très négative”*.

Pour justifier cette position, Participant C soutient que : *« on ne peut pas être homme et avoir des rapports sexuels avec un homme ». Un couple homosexuel ne pourra jamais avoir des enfants”*. Ce même participant a aussi déclaré *« Si cela ne dépendait que de moi, je dirais qu'il faut tuer quelqu'un qui ressemble à un homosexuel. Mais on est dans un Etat démocratique, il y'a des choses qu'on ne peut pas faire »*.

Participant D affirme que : *« Les gens qui ont des comportements homosexuels font ça pour l'argent »*, après avoir expliqué qu'il connaissait un Kaolackois⁴ qui avaient des relations sexuelles avec des hommes français contre de l'argent. Convaincu des intentions mercantiles des homosexuels, participant D affirme que : *« Il y'a un lobby derrière eux, les francs-maçons en font partie, c'est pour ça qu'ils ne se cachent pas »*.

Ainsi, l'affiliation n'est pas toujours représentative du degré de tolérance vis à vis de l'homosexualité. Bien que les musulmans rejettent unanimement l'homosexualité, on observe que les comportements varient selon le message véhiculé. Le maître coranique s'identifiant comme mouride diverge avec nos deux interlocuteurs précédents. Ce dernier a fait une déclaration qui rejoint le message de compassion et de miséricorde expliqué plus haut dans cette étude : *« On peut réagir sans haine, et essayer de comprendre. J'ai eu à rencontrer quelqu'un qui se réjouissait de la mort et de l'exhumation d'un homosexuel. Je lui ai dit qu'il fallait avoir pitié de cette personne. En tant que Musulman, il devait pouvoir mourir dans la droiture. Il est malheureusement mort dans la déviance. Mais, pourquoi cette haine ? Vous certifiez que l'homme-là irait en enfer et vous êtes content. Non, il faut avoir de la pitié pour nos morts, surtout pour quelqu'un qui meurt dans ces conditions »*.

L'objectif de ce groupe a été d'identifier et de comprendre les perceptions que des citoyens musulmans pouvaient avoir de l'homosexualité. L'un des buts principaux de cette enquête qualitative était d'observer si oui ou non il y avait des variations en termes d'interprétation des textes religieux et sur quoi leur conceptualisation de l'homosexualité était basée. La conclusion que l'on peut tirer de ce focus groupe est que les participants ont certes recours à l'argument religieux pour justifier leur opposition à l'homosexualité. Toutefois, on constate également que ces mêmes participants avancent également des arguments culturels. D'autre part, on constate que des individus appartenant à une même confrérie n'ont pas nécessairement une manière univoque de percevoir ou de se comporter par rapport à l'homosexualité.

⁴ Ressortissant de la ville de Kaolack

2. Analyse de l'interprétation des textes sacrés dans les discours religieux sur la perception de l'homosexualité au Sénégal

Pour comprendre l'impact du discours religieux sur le climat d'homophobie qui règne actuellement au Sénégal, il est crucial de contextualiser la portée de ce discours. Pour défendre cet argument, un maître coranique ayant participé à l'enquête soutient que « *Les discours autour de l'homosexualité en Occident sont diffusés dans le cadre de la modernité et de la liberté. Alors que nous, notre perception, ce n'est pas une question de liberté mais c'est une question de morale. Les registres ne sont pas les mêmes. Ici, le registre moral est strictement encadré par la religion. Chez les occidentaux, l'homosexualité ne touche en rien au domaine du sacré et du dogme. Chez nous, ce n'est vraiment pas le cas, d'où la complexité du débat* ».

2.1. Sur le rôle intermédiaire des guides religieux dans la transmission de la perception de l'homosexualité au Sénégal

Les guides religieux disent avoir pour mission d'inculquer un certain nombre de valeurs aux communautés de croyants. Cependant, cette tâche est systématiquement influencée par une certaine lecture du Coran, mais aussi par un contexte bien précis. Si les membres de la communauté religieuse soutiennent que leur position se base sur l'interprétation des textes sacrés, on constate que ces mêmes autorités basent leur argumentaire sur un discours qui n'est pas nécessairement en rapport avec la religion. Un Imam dit réformiste s'est prononcé sur la question : « *Je préfère éduquer mon peuple selon mes principes. En tant qu'imam, je dois quand même jouer un rôle déterminant pour aider les populations à préserver leur âme, nos coutumes, nos traditions. J'évolue avec le monde mais parallèlement à ça je veux préserver tout ce qui fait de ce peuple ce qu'il est aujourd'hui, ses valeurs intrinsèques, ses caractéristiques d'ordre social* ». L'interview avec l'Imam permet de comprendre que le facteur religieux est présent, mais qu'il se mélange avec un discours qui tient plus de la contestation de l'occidentalisation des mœurs.

Un autre facteur évoqué plus haut dans ce rapport, joue un rôle crucial dans la compréhension de l'impact du discours religieux sur la considération des personnes homosexuelles au Sénégal: comme l'avance La France (2016), peu nombreux sont les citoyens sénégalais sachant lire l'arabe et donc les textes originaux du Coran. La majorité se repose sur l'interprétation donnée par leur *Serigne* sans vraiment avoir l'opportunité de porter un regard critique sur la valeur de l'interprétation. Une minorité de leaders religieux ayant reçu une éducation coranique a donc acquis un monopole sans pareil en termes d'interprétation des textes sacrés et sur la perception de l'homosexualité au Sénégal. Ce processus a été accompagné par une tendance conservatrice grandissante au sein de la communauté musulmane, ayant hypothétiquement joué sur la perception de l'homosexualité au Sénégal.

Si certains religieux condamnent l'usage de la violence à l'encontre des homosexuels, certains exhortent tout de même l'opinion publique à les maudire ou à les conseiller. Le sentiment homophobe a radicalement évolué vers l'incitation à la haine envers les homosexuels. Des déclarations telles que "on doit les bastonner" ou "on doit les tuer" (Gning, 2013 : 101), ne sont en rien des connotations religieuses. En revanche, on observe que des membres de la communauté religieuse interprètent et s'approprient à leur guise des préceptes religieux pour

justifier des actions meurtrières. Dans l'étude de Gning (2013), l'auteur cite une déclaration du Front islamique pour la Défense des Valeurs Éthiques. La déclaration suivante exhorte les musulmans à lyncher publiquement les homosexuels, prétendant que c'est un commandement figurant dans les textes sacrés de l'Islam : « *Le prophète a dit : Si vous trouvez les gens en train de pratiquer les pratiques du peuple de Loth, tuez-les. Ces paroles d'Allah et du Prophète nous obligent à réagir contre toutes les attaques contre l'islam, d'où qu'elles viennent* » (AFP.com, 30.04.2009) (cité dans Gning, 2013). Les membres de la communauté religieuse ayant participé à l'enquête ont été invités à réagir sur cette déclaration qui n'est rien d'autre qu'un appel au meurtre au nom de la religion. À cette déclaration, un des Imams réformistes a répondu : « *Je trouve que le combat est légitime : créer un front pour protéger les sociétés sénégalaises contre ces attaques qui viennent de l'extérieur en particulier. Des milliards sont dépensés pour propager la décadence morale. Les attaques acerbes qui visent à démanteler les sociétés, chaque peuple a le droit de codifier sa façon de vivre* ». Sans avoir condamné les violences des propos ou même inscrit le discours dans un cadre religieux, la connotation du discours de l'Islam tient plus du nationalisme que de la religion. Un autre dignitaire de la communauté Tidjane a commenté la déclaration en admettant que « *ce genre d'exécution de la loi doit être fait sous couvert de la Loi islamique, mais le Sénégal est un pays laïc où la loi Islamique n'est pas appliquée. Par conséquent, a priori, personne n'a le droit de s'autoproclamer justicier de l'Islam, ou d'essayer d'appliquer la Shari'a. C'est à la justice d'appliquer la loi* ». Bien qu'il ait exprimé tout au long de l'interview une certaine aversion pour l'homosexualité, le dignitaire a su dissocier et contextualiser le discours religieux, sans verser dans le ressentiment.

2.2. Sur l'interprétation abusive des textes par certains guides religieux

Le discours à l'encontre de l'homosexualité tel qu'exprimé dans certaines communautés religieuses peut-être qualifié de déshumanisant. L'utilisation de termes avilissant pour qualifier les homosexuels dans les médias (Gning, 2013) fait écho à la représentation que la communauté religieuse veut imposer au grand public. En ce sens, on assiste à une sorte de fétichisme (Hall, 1997) de l'homosexualité, dans la mesure où l'on substitue les personnes à leur pratique sexuelle et on les dépouille de toute dignité. La notion de contre-nature est régulièrement évoquée pour qualifier les pratiques homosexuelles. Dans le discours religieux, l'idée que l'homosexualité est une déviance est omniprésente, peu importe le degré de tolérance dont les membres de la communauté religieuse font preuve. De la même manière, on constate que les intervenants issus de la communauté religieuse ont exprimé une forte aversion à l'égard des homosexuels, comme en témoignent les champs lexicaux du dégoût, de la honte ou de la déviance régulièrement utilisés. Ainsi, un dignitaire Tidjane estime que « *l'homosexualité est répugnante pour toutes les communautés religieuses* ». Tout en suggérant que la présence des homosexuels dans la société sénégalaise est normale dans la mesure où les phénomènes marginaux sont compréhensibles, le maître coranique estime qu'« *il faut bien qu'il y ait des brebis galeuses* ». L'interlocuteur de la communauté évangélique considère pour sa part, que les individus pratiquant l'homosexualité « *commettent des actes honteux* ».

Au-delà des propos déshumanisants, le discours de rejet des homosexuels de la part de certaines communautés religieuses dénie que les homosexuels puissent être des croyants, comme en témoigne l'intervention du membre de la communauté évangélique du Sénégal : « *Selon le texte biblique, celui qui s'adonne à des pratiques homosexuelles ne peut pas avoir la*

foi. Un croyant ne peut pas vivre sans les principes de Dieu. L'homosexualité est un choix ». Selon notre interlocuteur Tidjane, les homosexuels au Sénégal préfèrent ne pas afficher leur orientation sexuelle afin de ne pas être mis au ban de la société : « Il y effectivement des déviants ici au Sénégal, des homosexuels, mais c'est rare qu'ils s'affichent, du fait de la contrainte sociale. Si les homosexuels ne doivent pas afficher leur homosexualité c'est parce qu'ils appartiennent à une communauté et ne veulent pas en être marginalisés ». Il a également ajouté que « N'importe qui est libre d'être homosexuel mais il n'a pas besoin de s'afficher, la sexualité est du domaine de la vie privée. Tout le monde sait que tout le monde fait des péchés. Afficher son homosexualité, c'est un acte de provocation qui a été facilitée par la pression des lobbies ».

2.3. L'épicentre du problème : l'institutionnalisation de l'homosexualité

La majorité des participants à l'enquête, et appartenant à la communauté religieuse ont admis ne pas avoir de ressentiment pour les homosexuels de manière individuelle. Ce qui confirme Broqua (2012) qui soutient que « le rejet (concerne) non pas tant des pratiques ou relations homosexuelles elles-mêmes que leur affirmation publique et leur reconnaissance sociale ou, plus encore, juridique » (Broqua 2012, 15; Lafrance, 2016). Le maître coranique, par exemple, souligne que « *Les épiphénomènes sont normaux (...) L'homosexualité, en tant qu'attitude individuelle, n'est pas un problème. On a toujours connu l'homosexualité. Autrefois, les homosexuels étaient identifiés comme tels et avaient un certain rôle social, mais le plus important à retenir c'est que cela avait des proportions marginales* ». Ce à quoi il ajoutera que: « *Le problème pour les musulmans c'est que l'on veuille faire de l'homosexualité un droit, un endroit où n'importe qui pourrait accéder. C'est comme les filles des mauvaises mœurs, c'est le même problème. C'est une autre conception des libertés. C'est ça qui gangrène les débats entres les religieux et les défenseurs de l'homosexualité. Faire de l'homosexualité une règle, leur donner le droit au mariage* ». C'est comme si on donnait le droit à la folie ». Ainsi, on retient de cette contribution que la normalisation de l'homosexualité représente pour la communauté religieuse une menace et un signe de décadence morale. Pour les religieux, les comportements sexuels « marginaux » comme la liberté sexuelle des femmes ou l'homosexualité ne doivent être que des épiphénomènes pour être encore tolérés par la société sénégalaise. Admettant toutefois que « *la réaction de la société sénégalaise est exagérée* », le maître coranique, tout comme une grande partie des participants, approuve la révolte de la communauté religieuse. Cette position est commune à l'ensemble des participants. Selon un sociologue de l'Université Cheikh Anta Diop, cela se résume à un problème de codification « *La situation des homosexuels au Sénégal ne pose pas de problème tant qu'elle demeure informelle. C'est l'idée de formaliser, d'officialiser ou de codifier la liberté des homosexuels qui constitue l'objet de résistance* ».

3. Sur l'impact des discours homophobes provenant des communautés religieuses pour légitimer la violence à l'égard des homosexuels

3.1 L'impact des discours religieux homophobes sur la sphère politique

Il y a une forme d'inter visibilité dans le discours homophobe au Sénégal, dans le sens où, le discours politique emprunte des arguments religieux pour légitimer son homophobie et inversement. Le Sénégal est un pays laïc engagé à appliquer les principes de démocratie et le respect des droits humains. En revanche le climat homophobe ambiant a révélé une tendance selon laquelle la société sénégalaise pourrait accepter d'être régie selon les principes d'une « République Islamique ».

Il est important de noter que le gouvernement a ratifié un certain nombre de conventions internationales garantissant la protection des minorités sexuelles contre toutes formes de discrimination. Parmi ces conventions, le Sénégal a entre autres, ratifié la Charte des Nations Unies et la Charte de l'Union Africaine (Awondo, 2012). Le gouvernement a toujours eu une réponse paradoxale face à la problématique de l'homosexualité. La loi n°66-16 du 12 février 1966 sanctionne l'homosexualité⁵. En 2008, L'Assemblée Nationale renforce la loi en aggravant les peines d'emprisonnement ainsi que le montant des amendes pénalisant l'homosexualité. Bien que le gouvernement applique le plus souvent la loi en emprisonnant les personnes jugées homosexuelles, il revient également souvent sur sa décision en décidant de libérer les personnes inculpées, au nom de la protection des droits de minorités sexuelles. Ainsi, on observe un cadre légal qui présente nombre de contradictions et ne traduit pas de manière distincte la position de l'Etat sur l'homosexualité au Sénégal.

Beaucoup de collectifs se sont insurgés contre le laxisme du gouvernement et son approche de l'homosexualité. Parmi eux, le Front Islamique qui a lancé une fatwa pour exiger la peine de mort pour les homosexuels. Ces incitations à la violence à l'égard des homosexuels ont mené à des tentatives d'exécution arbitraires et l'exhumation des corps de présumés homosexuels. Selon le sociologue de l'UCAD, la concurrence entre les discours religieux et politiques pour s'appropriier la problématique de l'homosexualité a mené à différentes formes d'expression de la violence à l'égard des homosexuels : *« dans la mesure où on permet pas aux homosexuels de s'exprimer ou de vivre librement leur orientation sexuelle, il y a une forme de violence symbolique et morale. La violence physique est assez peu médiatisée, ce que l'on constate le plus, c'est une violence psychologique se manifestant par des insultes et du harcèlement. C'est un peu comme pendant la période des campagnes électorales, la parole est libérée »*. Pour illustrer cette imbrication des discours religieux et politiques dans la rhétorique homophobe au Sénégal, on trouve ci-dessous quelques citations sélectionnées. Les déclarations suivantes collectées par Gning (2013) reflètent la manière dont les politiques se sont approprié le discours religieux pour justifier des décisions politiques criminalisant l'homosexualité.

⁵⁵ L'article 319.3 dispose : *« Sans préjudice des peines plus graves prévues par les alinéas qui précèdent ou par les articles 320 et 321 du présent Code, sera puni d'une peine d'emprisonnement d'un à cinq ans et d'une amende de 100 000 à 1 500 000 francs, quiconque aura commis un acte impudique ou contre nature avec un individu de son sexe. Si l'acte a été commis avec un mineur de 21 ans, le maximum de la peine sera toujours prononcé. »*
www.justice.gouv.sn/droitp/CODE

Un député du PDS [au pouvoir de 2000 jusqu'en mars 2012] aurait déclaré : « (...) *La loi interdit à deux hommes d'avoir des rapports sexuels; pourquoi ces gens qui sont au courant de cette loi s'adonnent à des pratiques homosexuelles? (...). Nous sommes des croyants et nous n'acceptons pas ces pratiques. Vous voyez que le président de la République est le président de l'OCIJ, le président des musulmans, donc ce serait mal vu en tant que musulman d'autoriser une pratique bannie par la religion* » (entretien réalisé à Dakar, août 2010, cité par Gning, 2013). La structure du discours homophobe vise toujours à prouver dans quelle mesure la loi est bafouée par les homosexuels, ensuite, le recours à l'argument religieux donne une autorité axiomatique.

Madické Niang, alors Ministre des Affaires Étrangères entre 2009 et 2012 sous Wade, a hautement contribué au discours stigmatisant l'homosexualité. Ayant affirmé que l'homosexualité est un acte « *contre nature* »⁶ selon la déclaration suivante, il perçoit l'absence de prise de mesure anti-homosexuelle comme une menace sécuritaire pour le pays. Le ton comminatoire vise à exercer une pression et instaurer un climat de peur qui est démesuré par rapport au phénomène dénoncé à l'origine. La théorie du complot est aussi souvent sollicitée pour encourager la panique et alimenter la suspicion. « *La dépénalisation ne va pas avec nos réalités. La communauté internationale ne doit pas l'imposer au Sénégal. Il y a des intégristes qui se soulèveront et les conséquences seront plus dramatiques, car cela ne va pas avec nos réalités. Chaque pays a ses réalités sociales et la communauté internationale doit tenir compte des différences et ne doit pas imposer de légaliser des relations contre nature* ». (Cité par Gning, 2013)

S'il fut un temps où les acteurs politiques bénéficiaient du vote des communautés homosexuelles au Sénégal, comme ce fut le cas pour le Président Léopold Sédar Senghor juste après les élections (Lafrance, 2016), les politiciens du 21^{ème} siècle tendent à faire de ces mêmes communautés des ennemis publics. Les politiques jouent des rumeurs pour discréditer les opposants en les affublant des sobriquets comme « *le candidat des homosexuels* », attribué à Macky Sall pendant la période des élections, pour son soutien à la dépénalisation de l'homosexualité. En ce sens, l'homophobie populaire est assimilée à une manière de cacher une contestation des pratiques politiques

Le climat homophobe a réussi à fédérer les politiques et religieux de diverses branches au Sénégal et en ce sens, lutter contre l'homosexualité est désormais considéré comme devoir patriotique. La croyance largement répandue est que l'homosexualité est un produit de l'occidentalisation et est incompatible avec les valeurs religieuses et morales. Cette considération constitue dans la rhétorique homophobe un solide argumentaire pour désocialiser les homosexuels. Comme observé par Ménard (1999) « *l'acculturation est un prétexte commode pour préserver l'honneur d'une culture (...)* ». Cette attitude défensive mais toujours perçue comme patriotique revendique que les identités homosexuelles ne peuvent être qu'occidentales. Ainsi, l'usage d'un langage démagogique s'opposant aux droits des homosexuels apparaît aux yeux du grand public comme une manière de défendre les intérêts du pays.

⁶http://www.seneweb.com/news/Couples/laquo-je-l-rsquo-ai-attendu-pendant-6-an_n_23432.html

Ce discours nationaliste de la part des communautés religieuses a rencontré un franc succès, notamment parce que les activistes occidentaux affirmant défendre les droits de minorités sexuelles, ont associé au discours homophobe répandu en Afrique l'attitude rétrograde des populations locales ainsi que leur obstination aveugle dans la religion. D'autre part, les mouvements activistes LGBTI africains considèrent la confrontation avec l'Etat comme vaine et risquée tout en faisant l'objet de fortes pressions de la part de mouvements occidentaux (Lafrance, 2016).

Il est aussi important de noter que de nombreux partis politiques d'obédience religieuse cherchent de plus en plus à occuper l'espace public bien qu'ils peinent à obtenir suffisamment de voix aux élections. Toutefois, ils demeurent puissants par leur autonomie économique et leur influence sociale. L'effort du gouvernement sénégalais pour se positionner comme un pays séculier a été fortement contesté dans le pays, si bien que les pouvoirs publics ont été accusés d'être « vendus » (Renders, 2002) à l'Occident. En effet, la conditionnalité imposée par les bailleurs de fonds occidentaux a vraisemblablement impacté la souveraineté de l'État à intervenir selon ses propres défis culturels et sociaux. Pour pallier à cela, les parties politiques islamiques ont stratégiquement été remplacées par des ONGs musulmanes (Renders, 2012). L'ONG Jamra, ayant une influence majeure sur les politiques mais aussi sur les médias, s'est ainsi insurgée à multiples reprises contre l'homosexualité, ou ce qu'elle considère comme du laxisme d'Etat envers l'homosexualité. L'Imam Massamba Diop, président de l'ONG Jamra et personnage très médiatisé, ne rate jamais une occasion d'intervenir sur la question de l'homosexualité au Sénégal. En dépit de l'agressivité de ses propos à l'égard des homosexuels, l'imam Massamba Diop ne souhaite pourtant pas être perçu comme homophobe, quand selon lui, il ne fait que protéger sa patrie des attaques des homosexuels qui s'obstinent à porter atteinte à l'honneur du Sénégal. La construction discursive des homosexuels au Sénégal a pour effet de convaincre que les individus ayant une orientation sexuelle différente ont des projets diaboliques et menaçants pour la société. Les déclarations anti-homosexuelles sont omniprésentes sur les plateformes digitales, comme en témoigne la suivante issue du site Dakaractu suite à l'arrestation d'homosexuels à Kaolack (2015) : « *Le Sénégal est un pays souverain qui a sa constitution et ses lois. L'article 319 du code de procédure pénal interdit de façon claire et nette les actes contre-nature. Ensuite, ils ont manqué de respect envers notre religion* » À cette déclaration, l'Imam Massamba Diop a ajouté : « *Le Sénégal ne veut pas de l'homosexualité. Ils n'ont pas le droit de nous considérer comme des xénophobes.* »⁷

3.2. Les constructions sociales autour de l'homosexualité comme instrument de désocialisation

La question de l'homosexualité au Sénégal soulève deux questions majeures : celle de la légalité et celle de la légitimité sociale. Le fossé entre le cadre légal et la réalité sociale (Gning, 2013) a été l'argument le plus récurrent dans la rhétorique des participants à l'enquête s'opposant au climat homophobe au Sénégal. En effet, même certains participants qui disent s'opposer fermement à l'homosexualité à cause de leurs convictions religieuses, admettent que la violence à l'égard des homosexuels n'est pas justifiée dans un pays a priori laïc et respectant

⁷ https://www.dakaractu.com/L-Ong-Jamra-sur-l-affaire-des-homosexuels-de-Kaolack-La-loi-doit-e%CC%82tre-appliquee-dans-toute-sa-rigueur_a103337.html

les droits de l'homme.

La perception de l'homosexualité ou des pratiques homosexuelles au Sénégal comme méthode d'enrichissement ou d'accession au pouvoir (Gning, 2008) dévoile un certain folklore qui alimenterait l'imaginaire des Sénégalais. On associe aux pratiques homosexuelles une dimension mystique et surnaturelle, étroitement liée à la sorcellerie et à la franc-maçonnerie. Les marabouts répandent alors la croyance que les pratiques homosexuelles donneraient des forces occultes comme une forme de pouvoir et un certain accès à la richesse. Des rumeurs sur la présence d'un lobby homosexuel accentuent la fragilité de la communauté homosexuelle au Sénégal. Les membres des communautés religieuses associent presque systématiquement les pratiques homosexuelles à une dimension mercantile. L'argument le plus fréquemment avancé est que les homosexuels au Sénégal sont à la solde des lobbies LGBTI occidentaux.

3.3. Homosexualité et patriarcat au Sénégal

Dans le discours homophobe existe un message implicite en faveur du statu quo d'une certaine masculinité dans la société sénégalaise. De la même manière, les perceptions sur le rôle social des individus en fonction de leur genre jouent un rôle déterminant dans le discours homophobe et même misogynne. La division des rôles sociaux en fonction du genre et les normes de masculinité ont considérablement accentué la persécution des individus qui, sans être forcément homosexuels, ont des attitudes considérées comme efféminées. Lors des deux focus groupes organisés dans un même quartier des HLM⁸ et réunissant d'une part des citoyens musulmans et d'autre part des membres de la communauté chrétienne, certains participants ont évoqué le rejet et la stigmatisation d'un jeune homme habitant le quartier, apparemment efféminé depuis son plus jeune âge. Ce jeune homme subirait des moqueries interminables depuis lors et certains refuseraient même de le saluer, bien que ce soit une coutume dans le quartier. Ce jeune homme est considéré comme *goorjigeeen* par la majorité des membres de sa communauté, bien qu'il n'ait jamais évoqué ou affiché de comportement marquant son orientation sexuelle. Selon une des participantes « *sa manière de s'habiller avec des vêtements près du corps, d'être toujours propre sur lui, sa voix très aiguë et sa gestuelle féminine* » font qu'il a toujours été pris pour un homosexuel. Ces témoignages sous-entendent qu'il n'y a qu'un pas entre une attitude considérée comme efféminée et l'homosexualité.

La virulence des discours religieux à l'égard des pratiques sexuelles au Sénégal visait tout d'abord les droits des femmes puis a progressivement évolué vers une attaque ouverte à l'encontre des homosexuels. (Bop, 2008). En réalité, la violence homophobe est une forme d'expression de la violence à l'encontre des femmes et dans ce discours, tout ce qui touche à la féminité est une cible. Les femmes sont considérées comme les alliées des homosexuels dans le sens où elles s'efforcent tant bien que mal de jouer un rôle de tampon entre les leaders religieux masculins et les homosexuels. Elles ont par exemple, fait un plaidoyer en faveur de la prière à l'enterrement des homosexuels. La domination masculine comme élément du statu quo au Sénégal est en harmonie avec le discours religieux radical et le contexte socio-culturel post-colonial (Niang, 2010).

L'une des réalités culturelles du Sénégal est que la reconnaissance sociale et la nécessité

⁸Quartier populaire de Dakar

d'appartenir un groupe jouent un rôle majeur dans la stigmatisation des homosexuels. La pression sociale a également une importance considérable dans la marginalisation des homosexuels de la part de la communauté religieuse. Dans ce cas de figure, l'argument ne relève plus vraiment du dogme mais des constructions sociales autour de l'homosexualité. Le simple fait de tolérer ou de traiter un homosexuel comme un citoyen à part entière peut entraîner la stigmatisation et le rejet par la société de l'individu qui a un comportement compréhensif à l'égard des homosexuels. Un des participants appartenant à la communauté Tidjane suppose que même si les religieux au niveau de la communauté parvenaient à changer de mentalité, ils seraient contraints de se plier aux normes sociales : « *Imaginons qu'un homosexuel se rende à la mosquée pour prier, la réaction de l'Imam sera toujours la même : même s'ils n'ont pas d'argument fondé pour l'exclure, l'imam sera la victime de la pression sociale. Alors que l'Imam pourrait penser différemment et se dire que si l'homosexuel fréquente la mosquée, peut-être est-il sur la bonne voie. Ce serait un niveau de réflexion qu'il me paraîtrait vraiment prétentieux de demander à nos imams dans l'état actuel des choses, de tolérer qu'une personne qui assume son homosexualité puisse accéder à la mosquée. Surtout parce que l'attitude est toujours réactionnaire et peu propice à la compréhension* ».

La complexité du discours homophobe réside essentiellement dans « *l'interconnexion entre la moralité publique et privée* » (Casanova, 1994:5) qui serait particulièrement problématique en Afrique. L'Islam et le Christianisme sont devenus les religions principales en Afrique car les pratiques et croyances appartenant aux religions africaines traditionnelles y ont été incorporées.

4. Expérience de vie d'une homosexuelle à Dakar

Une jeune femme qui se qualifie comme pan-sexuelle (ou bisexuelle ?) et a préféré garder l'anonymat, a accepté de participer à l'enquête. Cette jeune femme musulmane, pratiquante de sa religion nous explique que l'impact du discours religieux sur la communauté LGBTI ne la laisse certainement pas indifférente. A la question « *Est-ce que tu t'es déjà sentie offensée par ce qui peut être dit par la communauté religieuse qui aurait pu tenir des proposes homophobes, que ce soit directement, ou à la télévision et dans les médias?* », elle a répondu: « *Je me sens constamment offensée par ce que les religieux peuvent dire par rapport à l'homosexualité, car même si ce n'est pas une attaque directe, je me sens mal par rapport aux gens qui sont visés, plus fréquemment les hommes. L'homosexualité des hommes est considérée comme intolérable, les gens ont un discours extrêmement agressif et je me sens clairement concernée* ». Cependant, cette jeune femme estime que la religion est un choix personnel. À la question « *Est ce que tu t'es déjà sentie en conflit avec l'Islam et ton homosexualité ?* », elle a répondu : « *Oui et non parce que je pars du principe que ce sont les gens qui interprètent différemment la religion, ils donnent l'impression que nous (homosexuels) sommes exclus alors que cela ne va pas de soi. Tout est codifié dans le Coran, il y a certes des codes de conduite-et je n'ai jamais eu l'impression de ne pas les respecter, je ne nuis à personne, je ne fais pas de mal à autrui, je me permets simplement de vivre ma foi sans déranger les autres* ». Si la jeune fille semble réagir avec souplesse au rejet de sa communauté religieuse, elle-même se défend d'avoir un discours stigmatisant à l'égard des individus qui n'accepteraient pas son orientation sexuelle. Elle préfère au contraire, faire preuve de discernement : « *Je ne considérerais pas que j'ai été victime de quelconque forme de violence. J'estime que les gens voient les choses différemment, tu ne peux te permettre de juger ce que tu ne connais pas : quelqu'un peut avoir un discours très réducteur et minimaliste par rapport à l'homosexualité mais je ne lui en tiendrai pas rigueur parce que j'estime qu'il ne sait pas de quoi il parle, car il ne l'a pas vécu. Je préfère ne pas porter de jugement là-dessus. Même ma mère pensait que les homosexuels étaient des gens malades, cependant, après que je lui ai fait savoir que j'étais pansexuelle, elle s'y est habituée. Elle n'a jamais eu de doutes sur mon homosexualité. Dans un premier temps, elle n'était pas forcément choquée, mais on n'a pas eu d'autres discussions profondes là-dessus ; elle me fait juste des remarques de temps en temps, en me disant que je suis habillée comme un mec. Je sais qu'elle est intriguée parce qu'elle ne connaît pas* ».

5. Étude de cas : le collectif « Non à la Franc-Maçonnerie, Non à l'Homosexualité »

Le collectif « Non à la Franc-Maçonnerie, Non à l'Homosexualité » met en exergue le type d'impact que le discours religieux peut avoir au sein de la société sénégalaise. Le coordonnateur du collectif, Serigne Ababacar Mboup a répondu favorablement lorsqu'il lui a été demandé de participer à l'enquête. Le collectif a été créé en Janvier 2018 mais de nombreuses autres organisations s'étaient déjà attaquées aux questions d'homosexualité. Il existait déjà un collectif créé en 2014 qui se nommait Non à l'Homosexualité. Ce n'est que récemment que le collectif a décidé de s'attaquer à la question de la franc-maçonnerie. Le collectif « Non à la Franc-Maçonnerie, Non à l'Homosexualité » a gagné une certaine popularité lors des conférences de financement du Partenariat Mondial pour l'Éducation organisées au Sénégal, évènement marqué par la venue du président français Emmanuel Macron et de la chanteuse Rihanna, de passage à Dakar en qualité d'ambassadrice du PME. Le collectif s'était alors reformé et mobilisé pour cette occasion spéciale, avec pour ambition de faire savoir à l'opinion que les loges maçonniques, les forces impérialistes occidentales et les apologistes de l'homosexualité n'étaient pas les bienvenus. Le collectif regroupe une trentaine d'organisations et est composé d'autres collectifs, d'ONG (l'ONG musulmane JAMRA entre autres), d'associations Islamiques mais également des mouvements citoyens. Le coordonnateur affirme que la problématique de l'homosexualité menace non seulement les valeurs religieuses mais surtout les valeurs morales. Selon lui le collectif est un « *fourre-tout de Sénégalais qui veulent conserver les valeurs transmises par (leurs) ancêtres, des valeurs immatérielles qui sont plus importantes que les valeurs que veut nous offrir l'Occident* ».

Si le collectif « Non à la Franc-Maçonnerie, Non à l'Homosexualité » illustre parfaitement l'impact du discours religieux sur la problématique LGBTIs au Sénégal, c'est bien parce que ce dernier use de toutes les stratégies précédemment mentionnées dans ce rapport. Si l'on juge par la portée du message, le collectif use de tous les canaux de diffusion, que ce soit les réseaux sociaux, la presse digitale, la télévision ou les conférences publiques. Le collectif a su se faire entendre par une très grande partie de la population. L'un des membres du collectif est même contributeur sur l'un des sites de presse en ligne les plus populaires *Seneweb*. Le collectif travaille en étroite collaboration avec les dignitaires religieux, comme l'explique le coordonnateur : « *Le Sénégal est un pays de croyants à 95%, musulmans comme chrétiens, qui ont des guides et des têtes de file. Nous sommes en contact avec ces guides, ces porte-paroles qui sont suivis par des centaines de milliers de personnes. Nous nous entretenons avec ces guides sur des questions sociétales et parlons de cette visée de l'occident sur le monde. Nous privilégions ce dialogue et ce partenariat avec les guides religieux, l'Église catholique et les musulmans du Sénégal. Nous saisissons les occasions offertes par les conférences publiques, intervenons dans les universités, nous ciblons aussi les lycées, nous organisons des fora avec les jeunes dans les marchés, nous saisissons la télévision, l'internet, nous faisons des publications pour toucher le maximum de Sénégalais sur ces questions. Nous ne devons pas craindre de parler des questions qui nous touchent. L'idée est aussi de toucher les organisations occidentales pour leur faire savoir qu'elles seront peut-être bien accueillies un peu partout, mais certainement pas au Sénégal. Nous impliquons les chefs religieux, les intellectuels, nous organisons aussi des débats avec les universitaires, tout ceux qui sont épris de justice sociale*».

Bien que le coordonnateur assure que le discours du collectif transcende les communautés religieuses, l'accent est bel et bien mis sur la perspective islamique, au point qu'il a lui-même déclaré dans une conférence filmée par Dakaractu TV que : « *L'Islam est la cible de ces organisations maléfiques* ». Le discours religieux est omniprésent dans la rhétorique, lui-même soutient : « *Notre position sur l'homosexualité se base aussi bien sur la perspective religieuse que sur celle de la défense de nos valeurs transmises par nos ancêtres. Nous sommes tous foncièrement croyants. Même le fait de renier le Divin implique une forme de foi. Je peux être tolérant avec tout le monde mais je veux qu'on considère ma foi. Il y a des dogmes et ces dogmes-là nous y tenons. La résistance est aussi d'ordre traditionnel : en tant qu'Africains, nous avons notre propre vécu et telles sont nos valeurs. L'enjeu est d'ordre moral. Qui définit cette morale-là ?* ». Ce que l'on retient, c'est surtout la tendance à verser dans un discours manichéen, laissant très peu de place à la nuance dans l'analyse de la situation. L'homosexualité est évidemment la première cible de ce discours. La vision est radicale et l'objet de la controverse est selon lui, porté sur la volonté des forces occidentales à imposer et normaliser des concepts qui sont contraires aux valeurs immatérielles citées précédemment : « *Les homosexuels devraient tout simplement être bannis par la société, qu'on les envoie chez Macron. Nous sommes conscients qu'il y a des homosexuels mais leur manière de prospérer ne fonctionnera pas* ». Sans vraiment donner davantage d'informations sur la manière dont les homosexuels devraient être bannis par la société, le coordonnateur s'est tout de même défendu de faire circuler un quelconque message de violence : « *Personnellement, je ne suis pas un violent. Je priorise la sensibilisation et l'éveil des consciences de la population. Ainsi chacun pourra avoir la latitude de choisir en connaissance de cause. La violence n'entre pas la stratégie de notre collectif* ».

Tout comme la plupart des pourfendeurs de l'homosexualité, le coordonnateur voit en cette orientation sexuelle une manière perverse de s'enrichir : « *On impose ça aux Sénégalais en échange d'importantes sommes financières : mais l'homme vaut plus que ça. (...) On ne compte plus les jeunes qui se soumettent à ces obscénités pour de l'argent, tout en sapant les valeurs de notre société. C'est un plan qu'ils sont en train de dérouler en profitant des moins nantis* ». Le coordonnateur du Collectif « Non à la Franc-Maçonnerie, Non à l'Homosexualité » insiste sur la détermination des mouvements anti-homosexuels au Sénégal à mener leur combat à terme : « *Nous sommes prêts à laisser notre vie. Il n'y a qu'un seul souverain au Sénégal, c'est le peuple et il partage les principes qui nous ont poussés à mener cette lutte* ». Lorsqu'il lui a été demandé s'il serait prêt à engager une conversation avec les défenseurs des libertés homosexuelles, le coordonnateur laisse une légère ouverture mais campe fermement sur sa position : « *Nous n'avons pas inclus les défenseurs des libertés des homosexuels parmi nos cibles mais il est toujours possible d'échanger et de discuter. Nous sommes de la même époque et nous avons probablement les mêmes défis et de ce point de vue, nous sommes ouverts à tout le monde. Cependant, nous sommes intransigeants sur des questions de principes. Nous avons le sentiment de ne pas être respectés par les organisations qui militent en faveur de la liberté des homosexuels. Elles ont une vision très claire de la vie mais qui leur est propre et qui ne peut pas nous être imposée* ».

CONCLUSION

L'analyse que l'on peut tirer de cette étude est qu'au sein des mouvements établis au Sénégal et qui mènent une lutte sans merci contre l'homosexualité, un certain nombre de paradigmes sont communs. Ces systèmes de représentation qui relèvent plus du préjugé et du mythe que de la réalité des homosexuels au Sénégal, sont parvenus à créer un climat de panique et de ressentiment à l'égard d'individus ayant une orientation sexuelle différente. Le recours à la théorie du complot et l'usage du discours nationaliste sont des pratiques communes qui visent à représenter les homosexuels comme des ennemis.

Cela dit, il semble important de souligner que les stratégies utilisées pour diffuser ce sentiment homophobe sont telles qu'elles peuvent être perçues comme relativement sophistiquées, et donc, séduire une majeure partie de l'opinion publique n'ayant peut-être pas le recul nécessaire pour avoir un esprit critique sur la problématique de l'homosexualité au Sénégal. En dépit du message qui peut être considéré comme radical et indifférent au respect des droits humains, il faut admettre que la communauté religieuse a su s'armer d'arguments perçus comme indiscutables pour donner de la légitimité à son combat. L'interférence entre les affaires politiques et les affaires religieuses sur la problématique de l'homosexualité au Sénégal n'a fait que rendre plus complexe la problématique et donner une plus grande autorité à la communauté religieuse pour intervenir dans le contexte d'un Etat laïc et respectant les principes de démocratie.

RECOMMANDATIONS

Un certain nombre de recommandations peuvent être formulées pour mitiger l'impact négatif du discours religieux dans la perception de la communauté LGBTI au Sénégal.

- Étant donné que le Sénégal a ratifié un certain nombre de conventions l'engageant à préserver tous les individus contre toute forme de discrimination, l'Etat devrait de manière transparente condamner les actes de violence et la discrimination à l'égard des homosexuels
- Engager des discussions constructives avec les groupes LGBTI, les médias et les religieux,
- Former les groupes religieux à la compréhension de la thématique homosexuelle et l'impact de leur discours sur l'individu.
- Mettre en place un mécanisme de surveillance des médias et condamner l'usage de propos dégradants à l'encontre des homosexuels,
- Les journalistes sont tenus de respecter et d'appliquer les dispositions de la Chartes des journalistes Sénégalais.
- Signaler et condamner les représentants de l'Etat s'ils ont recours à une rhétorique homophobe et ce particulièrement dans les médias.
- Faire un plaidoyer en faveur d'une éducation scolaire visant à encourager le respect des droits de l'homme et la lutte contre la discrimination dès le plus jeune âge.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

Ouvrages

- André, Pierre, and Demonsant, JL. *Koranic Schools in Senegal: An actual barrier to formal education?*. Universidad de Guanajuato, Department of Economics and Finance, 2009.
- Avery, Peter. 1997. "Islam." In *Sociolegal Control of Homosexuality: A Multi-Nation Comparison*, edited by Donald J. West and Richard Green, 109-18. New York City: Plenum Press.
- Awondo, P., Geschiere, P. and Reid, G. (2012). Homophobic Africa? Toward A More Nuanced View. *African Studies Review*, 55(03), pp.145-168.
- Bop, C. (2008). Senegal: Homophobia and Islamic Political Manipulations. AFRICA REGIONAL SEXUALITY RESOURCE CENTRE.
- Broqua, C. (2012). L'émergence des minorités sexuelles dans l'espace public en Afrique. *Politique africaine*, 126(2), p.5.
- Casanova, J. (1994). *Public religions in the modern world*. Chicago: University of Chicago Press.
- Crowder, M. (1959). *Pagans and politicians*. London : Hutchinson.
- Cruise O'Brien, D., Diop, M. and Diouf, M. (2002). *La construction de l'Etat au Sénégal*. Paris: Karthala.
- Cruise O'Brien, D. (1992). Le Contrat Social Sénégalais à l'Épreuve. *Politique Africaine*, 45.
- Cruise O'Brien, D. (1970) 'Le Talibé Mouride : La Soumission dans une Confrérie Religieuse Sénégalaise' *Cahiers d'Études Africaines* Vol. 10, Cahier 40, pp. 562-578
- Diouf, M. (2013). *Tolerance, democracy, and Sufis in Senegal*. New-York: Columbia University Press.
- Diop, C. (1987). *Precolonial black Africa*. New York: Lawrence Hill Books.
- Epprecht, M. (2012). Sexual minorities, human rights and public health strategies in Africa. *African Affairs*, 111(443), pp.223-243.
- Gning, N. (2013). Analyse d'une controverse. Les discours sur l'homosexualité dans l'espace public au Sénégal. *Stichproben. Wiener Zeitschrift für kritische Afrikastudien*, Vol. 13(No. 24/2013), pp.93-120.
- Gning, N. (2013). Les motifs de l'illégitimité sociale de l'homosexualité au Sénégal. *Africultures*, 96(6), p.22."
- Hall, S., Evans, J. and Nixon, S. (1997). *Representation*. London : Sage.
- Harris, R. and O'Brien, D. (1972). *The Mourides of Senegal: The Political and Economic Organization of an Islamic Brotherhood*. *Man*, 7(4), p.664.
- Ireland, Patrick R. 2013. "A Macro-Level Analysis of the Scope, Causes, and Consequences of Homophobia in Africa." *African Studies Review* 56(2): 47-66.

LIANNE, L. (2016). The Politicization of Homosexuality in Senegal: Moral Panics and Political Competition in the Midst of Social Change. Major Research Paper. University of Ottawa.

M'Baye, B. (2013). The Origins of Senegalese Homophobia: Discourses on Homosexuals and Transgender People in Colonial and Postcolonial Senegal. *African Studies Review*, 56(02), pp.109-128.

Médard, H. (1999): L'homosexualité au Burundi, une acculturation peut en cacher une autre. URL: <http://www.cairn.info/revue-hypotheses-1999-1-page-169.html> (15.03.2012).

Mezziane, M. (2008). Sodomie et masculinité chez les juristes musulmans du IXe au XIe siècle. *Arabica*, T. 55, Fasc, pp.276-306.

Niang, C. (2010). Understanding sex between men in Senegal: Beyond current linguistic and discursive categories. *Routledge Handbook of Sexuality, Health and Rights*, p.Chapter 13.

Renders, M. (2002). An Ambiguous Adventure: Muslim Organisations and The Discourse of 'Development' in Senegal. *Journal of Religion in Africa*, 32(1), pp.61-82.

Van Klinken, A. (2016). *Public religion and the politics of homosexuality in Africa*.

Tömer, T. and Bonjour, L. (2007). *L'homosexualité dans le Proche-Orient ancien et la Bible*.

Teunis, N. (2001). Same-Sex Sexuality in Africa: A Case Study from Senegal. *AIDS and Behavior*, 5, pp.173-182.

Resources internet

<http://www.socialnetlink.org/2015/11/sondage-sur-les-medias-le-groupe-futurs-medias-leader-au-senegal/>

http://www.pressafrik.com/DepenalisationdelhomosexualiteMadickeNiangditniet_a16872.html

<https://www.hrw.org/sites/default/files/reports/senegal1110frwebwcover.pdf>

<http://www.afrol.com/features/36319>

https://www.dakaractu.com/L-Ong-Jamra-sur-l-affaire-des-homosexuels-de-Kaolack-La-loi-doit-e%CC%82tre-appliquee-dans-toute-sa-rigueur_a103337.html